

## OBJET

### Assemblée générale du 24 juin 2021 – questions écrites des associés

#### RAPPEL

Lors de la convocation à l'Assemblée générale du 24 juin 2021, transmise par courrier en date du 20 mai 2021, une des règles indiquait que « *les associés d'IGRETEC communiquent leurs questions au plus tard le sixième jour qui précède la date de l'assemblée générale. Le Conseil d'administration répond à ces questions par écrit au plus tard le jour qui précède l'Assemblée générale. La publication des réponses aux questions écrites se fait sur le site internet d'IGRETEC* ».

#### REMARQUES DU DIRECTEUR FINANCIER DE LA COMMUNE DE GERPINES INTÉGRÉES A LA DELIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MAI 2021

Article 5: de prendre en considération les remarques de Monsieur Daniel MENEGALDO, Directeur financier de la Commune de GERPINES constatant l'accroissement des produits des ventes et prestations de près de 3.570.000 €, mais surtout un accroissement du coût des ventes et prestations pour 7 327 000 €. Ce qui révèle une chute du résultat d'exploitation de 3.700.000 €. L'analyse du bilan révèle des commandes en cours d'exécution pour 1.600.000 €. On peut supposer dès lors que cette somme viendra éponger ce manque à gagner. Mais l'acquisition de 2 100 000 € d'achat de marchandises ne peuvent être justifiée sur base des documents transmis à l'Administration. Une justification est sollicitée pour les 2 dernières années afin d'en comprendre l'origine. Ainsi que l'augmentation de la masse salariale de plus d'un million d'euros.

##### 1. Résultat d'exploitation

La diminution de ce poste s'explique principalement par la rubrique "76A Produits d'exploitation non récurrents" (anciennement "produit exceptionnel"); en effet, suite à la cession de deux de nos bâtiments (ITECH1 et ITECH2) dans le cadre de l'apport en nature à la société immobilière SODEVIMMO, nous avons enregistré en 2019 une plus-value de 3.015.231 €

##### 2. Approvisionnements et marchandises

L'augmentation de ce poste provient essentiellement de nos activités en secteur 2 et englobent aussi bien des acquisitions de terrains que des travaux dans nos différents parcs d'activités économiques. En 2019, le montant de ces équipements représentait un coût de 1.197 k€ pour atteindre un montant de 3.493 k€ en 2020.

##### 3. Rémunérations et charges sociales

Comme précisé à la page 7 du rapport financier, l'augmentation de près de 5% de ce poste s'explique en grande partie par une augmentation du nombre de ETPs qui est passé de 287 ETPs en 2019 à 301 ETPs en 2020. De plus, comme mentionné dans le "Bilan social" à la page 37, IGRETEC a enregistré au cours de l'exercice 2020 54 entrées de travailleurs contre 22 sorties, soit une différence de 32 unités.